

Tarifs licences 2020/2021

En raison du COVID-19, le dossier d'inscription doit être **intégralement** envoyé par mail avant le 14 juillet 2020

UNIQUEMENT à l'adresse mail suivante:
inscription@ushbhandball.com

Documents à joindre obligatoirement au dossier

Photo d'identité	Recto de la carte d'identité
Certificat médical 2020	Autorisation Parentale FFHB (<i>pour les mineurs</i>)
Tarifs 2020/2021	Dossier licence 2020/2021

Cette année nous nous chargeons de l'enregistrement de chaque licence sur le site de la fédération.
Afin de nous faciliter la tâche merci de nous adresser les 6 documents page par page et non en un seul fichier

Catégorie et prix des licences

Séniors +18 ans (né avant le 1/01/2003)	115 €	Moins de 12 ans (Années 2009-2010)	65 €
Moins de 18 ans (Années 2003-2004)	90 €	Moins de 10 ans (Années 2011-2012)	60 €
Moins de 16 ans (Années 2005-2006)	80 €	Moins de 8 ans (Années 2013-2014)	40 €
Moins de 14 ans (Années 2007-2008)	75 €	Séniors Loisirs (né avant le 1/01/2003)	55 €

1ère licence pour les catégories moins de 10 ans et moins 8 ans **25€**

Date limite le 14 juillet pour tout renouvellement de licence
Pour les séniors : Passé cette date, une majoration de 20% sera facturée.

Pour toutes informations complémentaires :

Pour les jeunes: **Villeneuve Benoit** 06-88-76-41-47
Pour les seniors : **Bizon Sébastien** 06-27-25-66-08

Modes de paiement acceptés

Virement Bancaire sur demande (*par mail*)

Chèque Espèces ANCV sport ANCV vacances Pass Culture sport

Règlement à l'ordre de l'USHB, adressé par courrier à :
Mme Bonneau Armelle La Gilleraie 85510 LE BOUPERE
Merci de préciser à quel(s) licencié(s) correspond le montant du règlement

Connaissance du règlement intérieur

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association USHB et m'engage à respecter ces différents articles

. Signature de l'adhérent et de ses parents si l'adhérent est mineur :

Adhérent :

Parents:

Règlement intérieur

Article 1- Modalités de délivrance de la licence

La licence ne sera délivrée qu'après remise du dossier complet d'inscription et paiement de la cotisation. Tout joueur qui n'aura pas procédé au règlement de sa licence ne pourra pas participer aux compétitions officielles dans lesquelles le club est engagé.

Article 2- Abandon de l'activité

En cas d'abandon de l'activité, le montant de la cotisation versée à l'association n'est pas remboursé.

Article 3- Permanence des matchs à domicile.

Tout licencié majeur se doit de tenir ses permanences.

Les permanences sont organisées par équipe créée par le bureau.

Dans chaque équipe, un responsable est désigné et organisera les journées de permanence.

Article 4 – Responsabilité des parents des enfants mineurs

Tout parent d'enfant mineur doit s'assurer au début de l'activité de la présence du responsable de l'activité et retrouve l'entière responsabilité de l'enfant dès la fin de l'activité

L'USHB ne peut être tenu responsable d'un incident survenu en dehors des horaires d'activités

Article 5 – Transport des mineurs

Le club de l'USHB ne peut assurer seul le déplacement des équipes.

Les parents sont donc mis à contribution, tout en respectant les règles du code de la route :

respect des limitations de vitesse et pas d'alcool

Chaque responsable d'équipe organisera donc un planning de voiture.

Article 6 – Comportement

L'adhésion au club implique de la part des licenciés un comportement permettant le bon déroulement des entraînements, des compétitions et de l'ensemble des manifestations extra-sportives.

Tout manquement à ces principes pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du ou des auteurs de troubles, après examen de la situation par le Comité Directeur.

Charte joueur

- * Je respecte l'arbitre, les adversaires et mes coéquipiers
- * Je respecte mon entraîneur et les responsables du Club
- * Je respecte le matériel
- * Je préviens mon responsable en cas d'empêchement
- * Je ne laisse pas mes coéquipiers jouer en infériorité numérique car je fais partie d'une équipe.
- * J'assisterai, si je le peux, à l'assemblée générale et aux manifestations organisées par le club.

Charte parent (joueurs mineurs)

- * Je laverai les maillots à mon tour
- * J'emmènerai aux matchs à l'extérieur selon le planning
- * Je ne laisserai pas mon enfant seul avant/ après les entraînements ou les matchs
- * Je viendrai supporter mon enfant dès que je pourrai
- * Dès que j'ai une suggestion, j'en informe le référent
- * J'assisterai, si je le peux, à l'assemblée générale et aux manifestations organisées par le club.